



Proches,
Efficace,
Solidaire ...

SYNDICAT CGT

Conseil Départemental
11, rue François Chénieux - CS – 83112
87031 LIMOGES Cedex 1
Tél : 05 44 00 11 95 – 06 18 08 13 93
Email : cgt@haute-vienne.fr
blog : cgt-cd87.fr

Limoges, le 25 octobre 2021

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE du 5 OCTOBRE 2021

Encore une avancée majeure obtenue par la CGT. Nous ne souhaitons pas parler de victoire, mais plutôt d'avancée, car cela sous-entendrait qu'il y ait un gagnant mais aussi un perdant. Puis, il faut le souligner, il y a eu une réelle volonté de l'administration d'accéder à notre requête.

Au Comité technique du 5 octobre 2021, nous avons donc obtenu la création d'un poste qui sera amené à accompagner les agents dans leurs parcours professionnels. C'est le premier sujet que la CGT va traiter dans ce compte rendu.

Notre stratégie est de participer, de proposer, de convaincre en restant fidèle à nos convictions et sans être dans la collusion. Grâce à notre engagement, notre pugnacité, en plus des instances, l'administration a mis en place un nombre inédit de groupes de travail sur les critères de déroulement de carrière, sur les régimes indemnitaires, sur l'égalité professionnelle des femmes et des hommes, sur le télétravail.

Il va également être question de la revalorisation des chèques déjeuner, de la participation de l'employeur à la mutuelle ou (et) au complément de salaire.

Tous ces sujets sont le fruit d'échanges parfois houleux entre l'administration et la CGT dans les instances qui ont permis d'obtenir un agenda social en 2019. Aujourd'hui l'administration continue à le mettre en œuvre tout en respectant son calendrier. Nous resterons attentif jusqu'au bout et nous en ferons le bilan.

Lors du comité technique du 4 mai 2021, à la demande de la CGT, le Président a également validé la possibilité d'un accompagnement externe dans la démarche permanente d'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT) et nous n'avons aucun doute sur cet engagement, nous saurons le rappeler le moment venu.

Etaient présents pour l'administration : M. Jen-Claude LEBLOIS, Mme Annick MORIZIO, M. Stéphane DELAUTRETTE, Mme Sandrine ROTZLER, M. Franck PERRACHON, Mme Anne DELAPIERRE, M. Stéphane BRUNET et Mme Christelle TERRIER .
Pour la CGT : Mrs. Thierry GAUTHIER, JEAN-LUC CELERIER et Philippe LAVERGNE .

Ordre du jour du Comité Technique :

Sujets présentés par la CGT :

- ➔ 1) demande de création d'un poste dédié à la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) – page 2;
- ➔ 2) application du décret N°2021-1065 du 9 août 2021 relatif à la visite médicale des travailleurs avant leur départ à la retraite – page 2;
- ➔ 3) renforts et remplacements dans les collèges avec le maintien d'un protocole sanitaire – page 2;
- ➔ 4) suppression de la semaine de 6 jours pour les agents en charge du ménage à l'HDD – page 3;
- ➔ 5) instauration du langage des signes dans la collectivité – page 3;
- ➔ 6) un point de situation sur l'expérimentation du télétravail – page 3;
- ➔ 7) un point sur l'expérimentation des horaires

décalés par fortes chaleurs dans les services techniques du Département – page 4.

Sujets présentés par l'administration :

- ➔ 8) adoption des PV des CT du 4 mai et du 13 septembre 2021 – page 4;
- ➔ 9) évolution organisation de différents services : pôle développement, de la mission jeunesse et vie associative, du Laboratoire Départemental et du service de la logistique centrale – page 4;
- ➔ 10) adaptation du tableau des emplois départementaux – page 4;
- ➔ 11) présentation du rapport social unique – page 4;
- ➔ 12) évolution de l'entretien professionnel – page 4;

SUJETS PROPOSÉS PAR LA CGT UNIQUEMENT

1) Création d'un poste dédié à la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC). Sujet CGT.



Demande de la CGT : La moyenne d'âge des agents ne cesse de progresser. Les agents vont devoir travailler de plus en plus longtemps. Il va falloir prendre soin des plus anciens. C'est une façon de reconnaître leurs expériences, leur savoir-faire, les respecter, les remercier. Pour ceux qui ne se sentiraient pas concernés par ce sujet, il ne faut pas oublier que tout le monde sera un jour un « ancien ». Il est indispensable de mettre en place une coordination avec les acteurs du déroulement de carrière, des éventuels aménagements de postes. Il faut garantir la protection des « séniors », engager des axes de travail préventif en se servant de la formation, de la mobilité, du reclassement et anticiper le remplacement de tous les départs à la retraite. C'est pour ces raisons que la CGT a demandé la **création d'un poste chargé de la GPEC dédié pour l'essentiel aux « séniors ».**

Réponse de l'administration : elle a entendu notre demande et dès aujourd'hui a lancé le recrutement d'un conseiller en mobilité et évolution professionnelle. On trouve son profil sur « offres d'emplois » sur l'intranet.

L'avis de la CGT : *c'est une avancée majeure pour la prise en compte de difficultés récurrentes dans le quotidien des agents.*

Cet agent aura pour fonction de piloter « la mobilité professionnelle » et de co construire un plan d'actions (collectif ou individuel) de mise en œuvre du projet professionnel et du parcours des agents.

2) Décret N°2021-1065 du 9 août 2021 relatif à la visite médicale des agents avant leur départ à la retraite. Sujet CGT

Demande CGT : Ce texte précise les catégories d'agents bénéficiant de la visite médicale avant leur départ à la retraite prévue à l'article L. 4624-2-1 du code du travail. Il prévoit les modalités selon lesquelles cette visite doit être effectuée, les modalités selon lesquelles le médecin du travail établit une

traçabilité des expositions de l'agent à certains facteurs de risques professionnels et peut formuler des préconisations en matière de surveillance post-professionnelle.

Les dispositions du décret s'appliquent aux agents dont le départ à la retraite intervient à compter du 1er octobre 2021. Nous avons donc demandé son application.

Réponse de l'administration : plus de 500 agents sont concernés par ces dispositions que nous allons mettre en œuvre.

L'avis de la CGT : *nous sommes pleinement satisfait. La CGT reste attentive dans le cadre d'une veille juridique et veille à l'application des arrêtés, des décrets et des lois.*

3) renforts et remplacements dans les collèges avec le maintien d'un protocole sanitaire. Sujet CGT.

Demande de la CGT : un renfort inédit a été mis en place durant le 1er semestre de l'année 2021 pour faire face à la surcharge de travail et pour assurer le respect du protocole sanitaire dans les collèges. Depuis la rentrée scolaire 2021/22 rien n'est prévu pour compenser la charge de travail supplémentaire occasionnée par un nouveau protocole sanitaire.

Les agents des collèges ont toujours répondu présent malgré des conditions de travail très dégradées.

Nous souhaitons que l'administration réserve une **attention particulière pour les remplacements et d'éventuels renforts à destination** de ces derniers.

Réponse de l'administration :

Le Département a été confronté à la crise sanitaire et il a fallu s'adapter. Pour cela, il a consacré des moyens exceptionnels, plus de 150% d'augmentation de la masse salariale.

Le Département réfléchit à l'évolution de l'organisation du travail avec des cuisiniers titulaires remplaçants intégrés dans les collèges. Il a également mis en place une équipe volante en charge du ménage et de la maintenance afin de pouvoir réagir de la même manière que dans les cuisines et d'être capable d'intervenir au pied levé pour faire face aux absences. Cette crise a aussi suscité une réflexion qui est en cours actuellement sur une autre répartition des moyens dans les collèges.

L'avis de la CGT : *il subsiste des difficultés dans les collèges, les agents sont fatigués, et même s'il est moins contraignant, un protocole sanitaire reste applicable dans les établissements d'enseignement. Les équipes volantes de Titulaires Remplaçants (TR) en cuisine existaient déjà, la mise en place du même procédé pour le ménage et la maintenance est une bonne chose, c'était une demande forte de la CGT. Cependant, trois ou quatre TR en cuisine ce n'est pas suffisant, il faut aussi étoffer les équipes volantes dédiées au ménage et à la maintenance.*

4) La semaine de travail de 6 jours pour les agents en charge du ménage à l'HDD. Sujet CGT.

Demande de la CGT : Une semaine sur deux les agents de la logistique centrale qui ont en charge le ménage de l'Hôtel du Département effectuent une semaine de travail de 6 jours qui n'est suivie que d'un jour de repos.

Soit : 6 jours de travail, 1 jour de repos, 5 jours de travail 2 jours de repos, puis de nouveau 6 jours de travail et ainsi de suite. En plus de la pénibilité du métier, c'est un rythme de travail épuisant.

Nous souhaitons qu'une réflexion soit engagée afin de permettre à ces agents de bénéficier au moins de 2 jours consécutifs de repos entre chaque période de travail.

Réponse de l'administration :

L'administration reconnaît que la crise les a épuisés. Elle reconnaît également que le repos hebdomadaire pour ce type de métier peu paraître insuffisant au regard de la pénibilité.

Les contrats sont hétérogènes d'un agent à l'autre (sur 25 agents il y a 10 types de contrat différents). La collectivité va engager une démarche pour aller vers une uniformisation de ces contrats. Elle souhaite simplifier l'organisation en place afin d'alléger et réorganiser les horaires des agents.

L'avis de la CGT : Si cette démarche aboutit, nous ne pourrions que nous en réjouir.

Nous avons déjà porté cette question au Comité technique du 2 octobre 2018 sans avoir eu gain de cause. Entre temps quelques avancées ont eu lieu, des agents ont été titularisés.

5) langage des signes dans la collectivité.



Demande de la CGT : L'article 106 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement à la proximité de l'action publique prévoit que les collectivités territoriales de plus de 10 000 habitants proposent à au moins un de leurs agents une formation à la langue des signes.

Notre demande est que la collectivité s'y conforme, cela peut être utile pour communiquer avec des usagers et pourquoi pas permettre l'embauche d'un agent présentant ce handicap.

Réponse de l'administration : Nous y avons également pensé.

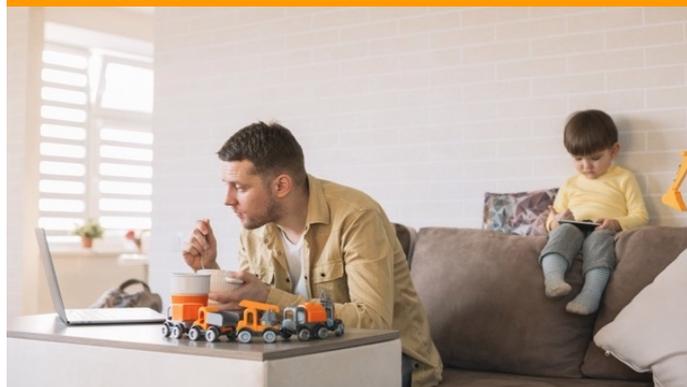
En septembre, le Département pour répondre à ce point réglementaire a fait appel au centre de formation de la langue des signes du Limousin. Cette formation a été ouverte à 9 agents du Département diversément répartis dans la collectivité (3 agents en logistique centrale, 5 secrétaires en MDD et 1 agent au sein de la DRH). L'objectif étant de mieux com-

muniquer avec des agents malentendants et d'être capable de communiquer avec des usagers malentendants.



Avis de la CGT : Si tous les sujets pouvaient se traiter de la même manière avec l'administration : avoir la même idée au même moment et être d'accord avant même de l'avoir exposée en Comité Technique, nous serions dans un monde parfait.

6) point de situation sur l'expérimentation du télétravail.



Demande de la CGT : l'expérimentation du télétravail au Département a commencé. Nous souhaitons un point de situation sur ce sujet, le nombre de demandes, de recalés ...

Réponse de l'administration : Aujourd'hui, il y a 230 candidats qui souhaitent télétravailler. La collectivité a opposé un refus à 21 d'entre eux pour une qualité de connexion insuffisante pour offrir des conditions de travail équivalentes à celle qu'ils peuvent avoir au bureau.

A la date du Comité technique 90 dossiers complets étaient déjà traités.

L'avis de la CGT : dans l'ensemble nous sommes rassurés par la volonté affichée par la collectivité de faciliter le télétravail. Nous resterons particulièrement attentifs à ce sujet que ce soit par le biais du Comité technique ainsi que du CHSCT.

Nous rappelons aux agents que les demandes de télétravail peuvent se faire au fil de l'eau, il n'y a pas de date butoir. Ne vous laissez pas décourager par le questionnaire qui est le préalable à l'étude de votre demande. On retrouve la même chose pratiquement partout ailleurs.

Nous vous invitons également à nous faire remonter les difficultés que vous pourriez rencontrer pour faire valoir votre souhait de télétravailler.

7) point sur l'expérimentation des horaires décalés par fortes chaleurs dans les services techniques départementaux.

Demande de la CGT : La CGT étant à l'origine de l'expérimentation des horaires décalés par fortes chaleurs, nous demandons à l'administration un point sur cette période, qui cette année, au grand désespoir des vacanciers comme des agents au travail a été

particulièrement pluvieuse et fraîche.

Réponse de l'administration : Le seul point négatif est qu'il n'y a pas eu vraiment de forte chaleur cet été.

Les retours sont plutôt positifs aussi bien du côté des agents comme celui de l'encadrement. La continuité du service a pu s'effectuer avec la présence d'un cadre et de deux agents par antenne. Cela a facilité la planification et l'organisation du travail.

Cela a été aussi plus simple de s'organiser sur le plan personnel pour les agents.

La question qui se pose est de savoir si l'an prochain on propose un démarrage plus tôt pour couvrir d'éventuels épisodes de chaleur précoce.

En conclusion le bilan est positif sur l'organisation du travail, sur les conditions de travail.

A priori, les horaires décalés devraient être reconduits l'année prochaine.

L'avis de la CGT : plusieurs années de discussions avec la CGT pour en fin de compte un bilan positif. « Vaut mieux tard que jamais ».



Nous continuerons à rester vigilants sur les conditions de travail de l'ensemble des agents de la collectivité et comme pour les horaires décalés nous ne lâcherons pas.

Sujets proposés par l'administration

8) adoption des PV des CT du 4 mai et du 13 septembre 2021.

Les Procès Verbaux des comités techniques du 4 mai 2021 et du 13 septembre 2021 ont été adoptés à l'unanimité.

9) évolution de l'organisation de différents services : pôle développement, de la mission jeunesse et vie associative, du Laboratoire et du de la logistique centrale.

La CGT n'est pas apte à juger de la pertinence ou non des réorganisations dans les services du Département. Par contre, si ces dernières devaient à l'usage engendrer des difficultés, des injustices collectives ou individuelles, que les conditions de travail se dégradent, nous vous invitons à vous rapprocher de nous.

Les réorganisations ont obtenu **un vote POUR unanime**. Vous trouverez le détail des tableaux des différentes réorganisations sur notre blog « cgt-cd87.fr » dans l'article lié à ce tract.

10) adaptation du tableau des emplois départementaux.

Il est proposé des transformations, créations et redéploiements d'emplois consécutifs à des procédures de recrutement et à l'évolution des besoins des services.

L'adaptation du tableau a été adopté à l'unanimité.

Vous pouvez le retrouver sur notre blog, dans l'article du Compte rendu du CT.

11) présentation du Rapport Social Unique (RSU).

Qu'est ce que le **RSU** ? L'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019, prévoit dès cette année l'entrée en vigueur dans la FPT du Rapport Social Unique (RSU) en remplacement du Bilan Social.

Le RSU rassemble les données à partir desquelles sont établies les Lignes Directrices de Gestion qui permettent aux employeurs publics de formaliser leur politique de gestion des ressources humaines. *(Sur notre blog vous trouverez tous les articles liés au LDG, il vous suffit de taper « LDG » dans « mot clé pour rechercher un article » au bas de la page d'accueil du blog).*

Le Rapport Social Unique est établi autour de 10 thématiques : l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail, la formation, l'organisation du travail et l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail, l'action sociale et la protection sociale, le dialogue social, la discipline. **Le RSU a été adopté à l'unanimité.**

Pour les plus courageux (122 pages) il sera consultable sur l'intranet, en pièce jointe du compte rendu à venir du CT du 5 octobre de l'administration.

12) l'évolution de l'entretien professionnel.

Ce sujet sera développé de façon beaucoup plus précise lors de notre compte rendu du Comité technique extraordinaire qui aura lieu le 23 novembre 2021 au sujet des critères de classement pour les avancements de grade et les promotions.

**N'hésitez
plus
rejoignez
la CGT !**

Je souhaite rejoindre la CGT

Nom : Prénom :

Service :

Tél : Mail :

Bulletin de contact à nous renvoyer au :

Syndicat CGT, Conseil départemental

11, rue François Chénieux 87031 Limoges Cedex 1

Vous pouvez aussi nous envoyer un mail à : cgt@haute-vienne.fr
ou nous appeler le : **06 18 08 13 93**